

Motion d'ajournement

quelque chose pour freiner la hausse du coût de la vie. Nous pouvons maintenant voir le premier ministre conservateur (M. Clark) et le ministre des Finances (M. Crosbie) prétendre, comme les libéraux l'ont fait du temps où ils étaient au pouvoir, qu'on ne peut rien faire pour freiner la hausse du coût de la vie.

Fait intéressant, le porte-parole des libéraux dans ce débat a été jugé apte à tenir la vedette pour ce parti aujourd'hui, mais pas pour rester au cabinet quand les libéraux étaient au pouvoir. C'était aussi intéressant d'entendre l'ancien ministre des Finances vanter les mérites des politiques libérales et expliquer à la Chambre que les libéraux étaient parvenus à protéger les Canadiens contre une récession alors que depuis deux ans nous avons plus de trois quarts de million de chômeurs et que la situation empire à cause de la récession économique qui s'est amorcée aux États-Unis. Il était intéressant d'entendre l'ancien ministre des Finances faire les louanges du programme de réglementation des salaires et des prix. Par contre le premier ministre a eu bien soin d'oublier la promesse que son gouvernement avait faite lors de la création de ce programme, c'est-à-dire que le taux d'inflation, qui était de 10.5 p. 100 au moment de son entrée en application, tomberait à 4 p. 100 environ la troisième année. L'ancien ministre des Finances a omis de préciser dans son discours que lorsque son parti a perdu le pouvoir, le taux d'inflation était redevenu pratiquement aussi élevé qu'au moment de la mise en application du système de réglementation des salaires et des prix.

Le ministre des Finances et les autres représentants du gouvernement omettent de dire ceci aux Canadiens: le coût de la vie augmente, le taux d'inflation atteint presque 10 p. 100 pour le moment, et les politiques qu'ils préconisent entraînent le Canada dans la récession mondiale . . .

Puis-je dire qu'il est 5 heures?

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—La Fonction publique—L'étude de la gestion du personnel et du principe du mérite—L'application des critères du rapport; le député de Mercier (M^{me} Hervieux-Payette)—La Société canadienne d'hypothèques et de logement—On demande si on tiendra compte des défavorisés dans l'élection de la politique de l'habitation, et le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Hogan)—L'expansion économique régionale—L'engagement du MEER au sujet de la société Sydney Steel.

[M. Orlikow.]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
MOTIONS**

[Traduction]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je crois, Votre Honneur, qu'il est bien entendu que les motions n^{os} 1 et 3 ne peuvent être étudiées à ce moment-ci. C'est pourquoi la Chambre étudiera la motion du député de Bellechasse (M. Lambert) si nous pouvons obtenir le consentement unanime de la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour) a demandé le consentement unanime de la Chambre pour faire étudier la motion n^o 4 inscrite au nom du député de Bellechasse (M. Lambert) et pour faire reporter les motions n^{os} 1 et 3. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE**MESURE PRÉVOYANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION À LA MÈRE DE FAMILLE**

M. Adrien Lambert (Bellechasse) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire adopter par le Parlement une mesure qui autoriserait le versement d'une allocation à la femme au foyer qui demeure volontairement à la maison pour prendre soin de la famille au lieu d'aller sur le marché du travail, et cela en vue d'assurer un revenu familial supplémentaire au revenu gagné par le père et correspondant aux besoins de la famille.

—Monsieur le président, est-ce que j'ai la parole? On a de la difficulté à s'entendre, j'espère qu'on va finir par mieux se comprendre.

L'Orateur suppléant (M. McCain): L'honorable député de Bellechasse a la parole.

M. Lambert (Bellechasse): Alors, monsieur le président, dès le début de mes remarques, je désire remercier la Providence qui fait toujours très bien les choses et qui nous permet d'en tirer de grandes leçons. Lors du tirage au sort des motions, au début de cette session, le groupe politique que je représente à la Chambre a été favorisé, et chaque groupe a été favorisé, ce qui veut dire que quatre motions ont été tirées au sort et chaque groupe politique a été favorisé l'un à la suite de l'autre. C'est un petit peu différent de ce qu'ont fait les hommes depuis le début de la session. Je désire tout de même, si d'autres ont des choses à dire, inviter les députés à le faire tout à l'heure, ils auront la parole. Pour le moment, c'est moi qui ai la parole, et c'est assez peu souvent qu'on peut s'exprimer, qu'on nous laisse faire si on respecte la démocratie.